

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 02 décembre 2022

Date d'affichage :

Le 02 décembre 2022

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 31

Votes exprimés :

Pour : 23

Contre : 2 (Mme Guichard, M. Prieur)

Abstention : 6 (M. Ravier, Mme Santacana, M. Leveau, Mme Supply, M. Bony, Mme Arnoult)

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le huit décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Madame Marie ARNOULT, Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART (à partir du point VI), Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET et Monsieur Arnel JOUBERT (suppléant de M. Frédéric SAROUILLE).

Pouvoirs : Monsieur José BONY à Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Thierry PRIEUR à Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Rémi LEVEAU à Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Monsieur Cyrille MARTIN à Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON et Monsieur Didier ELWART à Monsieur Thierry BOUTARD jusqu'au point V.

Excusé(s) : Monsieur Pascal GASNIER, Madame Marie-France HUREAU

Secrétaire de séance : Monsieur Claude CICUTTI.

Délibération n°2022 – 12 – 08

Finances

Relais SEPIA - Soutien financier de la Communauté de communes du Val d'Amboise

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 5214-16 ;

Vu la délibération du Conseil municipal d'Amboise n°22-50 en date du 12 mai 2022 relative au projet de Relais SEPIA et à la vente de l'ensemble immobilier concernant les parcelles AO n°1-2-3, pour une surface totale de 6 588 m², au prix de 400 000€ à Val Touraine Habitat ;

Vu le plan de financement du projet de Relais SEPIA porté par Val Touraine Habitat pour un coût de 3 121 646 €

Vu le permis de construire accordé le 6 juillet 2022 ;

Vu le programme de l'opération,

Considérant la volonté de soutenir la création de cette structure d'hébergement temporaire de 20 chambres pour personnes âgées - dit relais SEPIA - et de 22 logements locatifs par Val Touraine Habitat ;

Considérant la composition du comité des financeurs du projet de Relais SEPIA qui est le suivant :

- Etat
- Région Centre Val de Loire, via le Pays Loire Touraine
- Conseil Départemental d'Indre-et-Loire
- Communauté de Communes du Val d'Amboise

- Ville d'Amboise
- Caisses de retraites

Considérant le plan de financement du projet de Relais SEPIA porté par Val Touraine Habitat arrêté de la façon suivante :

Financeurs	
▪ Fonds Friche	355 890 €
▪ Région Centre Val de Loire – CRST	180 000 €
▪ Conseil Départemental 37 – aides déléguées Etat	92 000 €
▪ Conseil Départemental 37 – aides directes	114 000 €
▪ Action logement	70 000 €
▪ Caisse de Retraites	225 000 €
▪ Communauté de communes du Val d'Amboise	100 000 €
▪ Ville d'Amboise	30 000 €
TOTAL FINANCEURS	1 166 890 €
Emprunts	
▪ Prêt CARSAT	468 697 €
▪ Autres emprunts	1 174 709 €
TOTAL EMPRUNTS	1 643 406 €
Fonds propres VTH	
▪ Fonds propres VTH	311 350 €
TOTAL FONDS PROPRES VTH	311 350 €
TOTAL OPERATION	
	3.121.646 €

Considérant la volonté de la Communauté de communes du Val d'Amboise de soutenir ce projet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité :

- **De soutenir** le projet de relais SEPIA porté par Val Touraine Habitat à hauteur de 100 000€ ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte afférant à cette décision.

Le Président,

Thierry BOUTARD

